



Dijon, le 9 septembre 2016

Isabelle MAGNIN
IA-IPR d'éducation musicale,

à

mesdames et messieurs les professeurs

s/c de mesdames et messieurs les
principaux de collège
mesdames et messieurs les proviseurs de
lycée et lycée professionnel



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CORPS D'INSPECTION
Inspection d'Académie
Inspection Pédagogique
Régionale

Affaire suivie par :
Isabelle MAGNIN

Référence :
IM/MY

Téléphone
03 80 44 87 05

Télécopie
03 80 44 86 95

Courriel

Corpsdinspection2@ac-dijon.fr

Rectorat de Dijon
Secrétariat IA-IPR
2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Objet : Lettre de rentrée Éducation musicale 2016-2017

Cette 2^{ème} partie disciplinaire, en complément de la précédente, posera une focale sur des points essentiels qui vous permettront d'inscrire votre enseignement dans une dynamique commune.

Avant de les aborder, je commencerai par :

- souhaiter la bienvenue à l'ensemble des collègues entrants dans l'académie, qu'ils soient stagiaires ou nouvellement nommés en tant que titulaires ;
- féliciter l'ensemble des lauréats des différents concours de recrutement et examens professionnels : jeunes stagiaires, anciens contractuels ou titulaires ;
- remercier l'ensemble des collègues qui se sont particulièrement investis l'an passé dans la formation initiale et continue, dans l'accompagnement de collègues, ainsi que ceux qui ont contribué à l'élaboration et la mise en ligne de ressources diverses.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DU COLLEGE

L'année 2016 a été consacrée à la préparation de la réforme via notamment les journées de formation dont chacun d'entre vous a pu bénéficier. Afin de compléter le travail conduit lors des journées disciplinaires un padlet dédié a été mis en ligne sur le site disciplinaire : https://padlet.com/emcc_dijon/reforme

Vous y trouverez les documents utilisés lors des formations (*mise en perspective des programmes cycles 2-3-4 / programmes-socle commun / ... Propositions de séquences, ...*) ainsi que de nouveaux documents (*présentation synthétique des programmes EMCC et HDA pour le cycle 3 et le cycle 4, propositions d'outils ressources pour l'élaboration de séquences, propositions de problématiques,...*) Il sera régulièrement alimenté au cours de l'année. J'invite donc chaque enseignant à le consulter régulièrement afin de s'approprier les programmes ainsi que les enjeux et attendus de cette réforme, ainsi que le site académique dans la globalité et sites nationaux de référence.

Si **les contenus des nouveaux programmes** s'inscrivent dans une certaine continuité, je soulignerai à nouveau quelques éléments marquant des impulsions nouvelles ou plus affirmées sur lesquels renforcer votre réflexion et orienter vos pratiques :

- la mise en synergie des compétences disciplinaires et des compétences du socle commun, les premières étant au service de l'acquisition des secondes ;
- la place fondamentale donnée aux productions liées au sonore, perçu et produit ;
- la dimension collaborative et coopérative du travail des élèves, dimension aisément déclinable dans les deux champs que sont la perception et la production ;



- la place des outils numériques utilisés par l'élève (et leur utilisation raisonnée) facilitant ses apprentissages ;
- la place importante donnée à l'argumentation, au débat entre pairs ;
- le développement de la démarche de projet donnant plus de sens aux apprentissages.

Ainsi, véritable laboratoire au sein duquel l'élève découvre, expérimente, manipule, développe sa sensibilité, exprime un point de vue, une démarche artistique et les défend, ... le cours d'éducation musicale au collège, ou de musique au lycée, par la diversité des situations d'apprentissage favorisant les prises d'initiative et l'expression des élèves sous diverses formes, doit permettre à chaque élève de réussir sa scolarité, de s'épanouir et de devenir *un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs de la République (circulaire de rentrée 2016)*.

J'attire également votre attention sur d'autres aspects de cette réforme que tout professeur d'éducation musicale et chant choral prendra en compte dans la mise en œuvre de son enseignement :

- Une **adaptation des pratiques à la diversité des publics**, la mise en place d'une pédagogie différenciée constituant une réponse à la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves ;
- Un **travail interdisciplinaire renforcé** : les EPI, l'AP, les parcours éducatifs auxquels notre discipline contribue de façon évidente (parcours EAC mais aussi citoyen, avenir, santé) impliquant nécessairement un travail en équipe ;
- une **évaluation** des acquis pensée dans le temps, continue, progressive, valorisante, s'appuyant sur des référentiels adaptés, soulignant les progrès, permettant des temps de remédiation pour garantir la réussite des élèves.

Plusieurs d'entre vous se sont inscrits aux trois formations disciplinaires correspondant au temps 2 de la réforme, dont les contenus, dans la continuité des journées de 2016, seront centrés sur les axes suivants : *construction de la compétence « échanger, partager, argumenter, débattre » de notre programme / la progressivité des apprentissages / les usages du numérique au profit d'une pédagogie différenciée*. J'invite les collègues n'ayant pas demandé de formation sur cette première partie de l'année à chercher dans la deuxième partie du Plan Académique de Formation les modules, disciplinaires ou non, qui répondront à leurs besoins.

Le PEAC et l'HD A : lors des formations 15-16 nous avons évoqué leur articulation, imbrication (et non superposition), leur ancrage dans la discipline. Les structures culturelles peuvent offrir dans leur programmation quelques opportunités d'exploitation pédagogique. Il vous appartient d'en étudier l'intérêt, et, le cas échéant, de construire un véritable projet pédagogique qui trouvera sa place dans le parcours de formation de l'élève

Je rappelle également que, à compter de cette année, l'enseignement d'histoire des arts, figure aux côtés des disciplines et propose pour le cycle 4, de nouvelles thématiques et problématiques.

L'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE DE CHANT CHORAL LE FESTIVAL CHORAL ACADEMIQUE

La chorale est un lieu d'échanges, d'apprentissages, de développement de compétences musicales, transversales, civiques... Proposée dans chaque établissement, les conditions de mise en œuvre doivent permettre l'accès à tout élève désireux d'y participer.

Chaque année, le Festival choral académique rend compte de l'importance du chant choral sur notre territoire et présente une diversité de projets appréciés du public. Bien que de factures différentes, ils doivent toutefois tous faire l'objet des mêmes attentions : une réelle ambition artistique, un travail polyphonique développé et de qualité, un répertoire contribuant à la construction d'une culture, un engagement du corps au service de l'expression artistique. Chaque projet, recherchant la collaboration avec des professionnels, aboutira à une représentation scénique, sur une scène adaptée, à l'acoustique valorisante.



La diversité des compétences que cet enseignement permet de développer est évidente. Il appartient à chaque enseignant de les intégrer dans les bilans réguliers d'évaluation, et tout particulièrement celles relevant du socle commun et des quatre cultures complémentaires qui fondent l'EMC, de souligner les progrès des élèves bénéficiant de cette pratique complémentaire.

Pour chaque département, le professeur missionné pour assurer la coordination départementale sera votre interlocuteur (contact site académique : <http://musique.ac-dijon.fr>). Je vous remercie de répondre à ses demandes avec une rigueur temporelle, garantissant l'accompagnement de vos projets et plus généralement le bon fonctionnement du Festival à l'échelle académique.

Je réitère mes remerciements de fin d'année aux collègues qui se sont particulièrement investis l'an passé, en premier lieu les coordonnateurs départementaux, mais aussi les porteurs de projets, et tous les collègues qui, au moment des concerts ont apporté leur aide en fonction de leurs disponibilités.

L'ENSEIGNEMENT DE MUSIQUE AU LYCEE

Certains professeurs enseignant au collège sont sollicités pour participer aux examens. Dans cette perspective, vous trouverez l'ensemble des textes de référence relatifs aux programmes, aux épreuves ainsi que le détail des œuvres imposées pour la session 2017 sur le site académique.

Le programme limitatif du baccalauréat (résumé ci-dessous) offre par ailleurs des ressources exploitables tant au cycle 3 qu'au cycle 4 :

- *option facultative toutes séries* :

- WA MOZART *Divertimento K136 D Majeur* ;
- Maurice RAVEL *Concerto pour la main gauche* ;
- L'AFFAIRE TAILLEFERRE : Du style galant au style méchant, 4 opéras bouffes.

- *enseignement de spécialité série L* :

- **le timbre et le son** : Claude Debussy, *Sonate pour flûte, alto et harpe* ;
- **l'interprétation et l'arrangement** : Germaine Tailleferre, *Quatre opéras* ;
- **la musique, diversité et relativité des cultures** : **Le jazz et l'Orient** (voir corpus) ;
- **la musique, le rythme et le temps** : WA MOZART *Sérénade Gran Partita Sib majeur, K361*

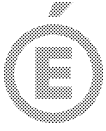
(site consacré à l'affaire Tailleferre : <https://www.reseau-canope.fr/notice/laffaire-tailleferre.html>)

Pour cette année, la reconduction des concerts lecture autour du programme du baccalauréat à destination de tous les lycéens suivant un enseignement musical en lycée réalisés en collaboration avec la Cité de la voix de Vezelay est envisagée (programmation autour des opéras bouffes de Germaine TAILLEFERRE). Des informations vous seront prochainement adressées ainsi qu'à vos chefs d'établissements. J'attire l'attention des professeurs concernés sur l'importance et la portée de cette opération et les engage à faciliter la participation du maximum d'élèves.

La formation inter académique aura lieu cette année dans une académie limitrophe. Nous verrons comment faciliter un accès à distance pour qu'un maximum d'entre vous puisse profiter des sujets qui le concernent. Une formation académique « public désigné » est également programmée dans le courant du 2^{ème} trimestre (date à préciser). Nous aborderons plus particulièrement les questions de l'évaluation et de la différenciation pédagogique.

Pour terminer j'invite chacun d'entre vous à prendre connaissance des programmes et attendus sur l'ensemble de la scolarité, à échanger avec vos collègues, à partager vos expériences et pratiques, quel que soit le type d'établissement dans lequel vous enseignez.

Je rappelle également que je communiquerai tout au long de l'année avec vous via les listes de diffusion ou votre adresse nominative. Dans les deux cas, seule l'adresse professionnelle (en ac-dijon.fr) est utilisée. Vous veillerez donc à la consulter le plus régulièrement possible afin de vous tenir informé de l'actualité



4 / 4

disciplinaire, académique ou nationale. Diverses enquêtes vous parviendront prochainement pour le suivi de notre discipline, auxquelles je vous remercie de répondre dans les délais impartis.

Je vous renouvelle mes remerciements pour votre investissement l'an passé et sais pouvoir compter sur la poursuite de votre mobilisation au service de la réussite des élèves et de leur épanouissement.

Souhaitant à chacun d'entre vous une excellente année scolaire, riche et épanouissante,

Cordialement

Isabelle MAGNIN